



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 JUIN 2020

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est tenu le 24 juin à l'Espace de Rencontres et de Loisirs.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, BRASSAC Philippe, GAUDRY Mireille, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Etodie.

Secrétaire de séance : MATHYS Rose-Marie

La séance est ouverte à 20h30

1) Comptes administratifs 2019 :

➤ Budget principal : Compte administratif 2019

Le Maire présente le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats propres de l'exercice 2019	Résultats antérieurs reportés 2018	Résultats de clôture 2019	Restes à réaliser	TOTAL
Section de fonctionnement	296 258.69 €	454 341.85 €	158 083.16 €	+ 845 659.70 €	1 003 742.86 €		1 003 742.86 €
Section d'investissement	703 644.29 €	256 954.62 €	- 446 689.67 €	308 393.93 €	- 138 295.74 €	- 337 941.80 €	- 476 237.54 €

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve par 14 voix le compte administratif 2019 du budget principal.

Compte de gestion 2019

Le compte de gestion étant en conformité avec le compte administratif 2019, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 établi par le trésorier constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

➤ Budget annexe « Les Vignes » : compte administratif 2019

Le Maire présente le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	31 781.80	612 373.71	580 591.91

Les travaux du lotissement « Les Vignes » étant terminés et la vente des lots ayant été complètement réalisée, le Maire propose de procéder prochainement à la clôture du budget annexe.

Le solde de l'opération (excédent) de 580 591.73 € sera transféré au budget principal de la commune après passation des écritures de clôture réalisées par le trésorier et une régularisation de 0.18 € de TVA.

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve par 14 voix le compte administratif 2019 du budget principal.

Compte de gestion 2019

Le compte de gestion étant en conformité avec le compte administratif 2019, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget annexe de la commune, établi par le trésorier, constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2) Affectation des résultats

➤ Budget principal :

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

CONSTATATION DES RESULTATS 2019	
Déficit d'investissement 2019	- 138 295.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 337 941.80 €
Besoin de financement en investissement (déficit d'investissement + besoin de financement des RAR)	476 237.54 €
Excédent de fonctionnement 2019 à affecter en 2020	1 003 742.86 €
AFFECTATION DE RESULTATS 2019	
En réserve (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	476 237.54 €
Report en fonctionnement	527 505.32 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 selon les conditions présentées :

- En réserve d'investissement : 476 237.54 €
- En report en fonctionnement : 527 505.32 €

3) Taux des 2 taxes

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer chaque année les taux applicables aux taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux votés en 2019 pour l'exercice 2020 et de les fixer comme ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.15 %

4) **Budget principal de la commune : budget primitif 2019**

Le budget prévisionnel est présenté par le Maire et voté à l'unanimité chapitre par chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	184 570.00	Produits des services	7 500.00
Charges de personnel	117 900.00	Impôts et taxes	360 620.00
Charges gestion courante	53 400.00	Dotations et participations	74 349.00
Charges financières	1 200.00	Autres produits de gestion courante	31 200.00
Charges exceptionnelles	2 000.00	Produits financiers	1 00
Atténuation de produits	8 200.00	Produits exceptionnels	1 500.00
		Atténuation de charges	1 000.00
Opération d'ordre entre sections	2 600.00		
TOTAL	369 870.00	TOTAL	476 170.00
<i>Virement à la section investissement</i>	<i>631 023.17</i>	Report fonctionnement a-1	527 505.32
TOTAL	1 000 893.17		1 003 675.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt	16 000.00		
Frais études	50 000.00	Subventions d'Equipement	115 808.20
Logiciel, droits similaires	2 000.00	Dotations -FCTVA	70 000.00
Participation rond-point	30 000.00	Taxe d'Aménagement	17 000.00
Participation SICECO	25 800.00	Amortissements	2 526.83
Achat terrain nu	170 000.00		
Achat terrain bâti	350 000.00	<i>Excédent de Fonctionnement capitalisé</i>	<i>476 237.54</i>
Plantation	1 000.00		
aménagements	5 000.00		
Bâtiment scolaire	5 000.00	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>631 023.17</i>
Travaux « Jardin du souvenir »	5 000.00		
Autres bâtiments (salle pluriculturelle, toit lavoir, loc.tech. ruelle place fontaine, abri bus)	66 000.00		
Travaux logements locatifs	30 000.00		
Autres constructions	150 000.00		
Installation de voirie	22 000.00		
outillage	3 500.00		
Matériel de bureau	3 000.00		
Mobilier	3 000.00		
Immobilisation en cours	97 000.00		
Réseaux de voirie (trottoirs Belfontaine)	130 000.00		
Autres immobilisations corporelles	10 000.00		
Solde d'exécution n-1	138 295.74		
TOTAL	1 312 595.74		1 312 595.74

5) **Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid -19**

Le Maire rappelle les dispositions du gouvernement pour le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel, en télétravail pendant la crise sanitaire. Cette prime est plafonnée à 1000 € par agent et elle n'est pas reductible.

Le Maire propose au conseil municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime. ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Bellefond qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.
- fixe la somme à répartir à 2 500 € maximum.
- charge le Maire d'accorder cette prime de manière individuelle par arrêté municipal, en identifiant les agents bénéficiaires, de fixer le montant individuel versé dans la limite du plafond susvisé et de déterminer les modalités de son versement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La commission « Développement durable et cadre de vie » a effectué sa première visite en vue de déterminer le palmarès des maisons fleuries 2020.
- La tournée d'entretien des lampadaires n'ayant pu avoir lieu par suite de l'épidémie, le SICECO demande aux communes de signaler les pannes éventuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h20

Le Maire,
Philippe MEUNIER


